

# La forêt et les espaces naturels ne seront pas le nouvel eldorado de la finance !

février 2015

L'Office National des Forêts (ONF) est un Etablissement Public National qui joue un rôle majeur dans la gestion durable des espaces naturels en France. L'ONF a pour mission d'assurer la gestion des forêts publiques qui couvrent 4,7 millions d'ha en métropole (soit 29 % de la forêt et 9 % du territoire) et 6 millions d'hectares en outre-mer. En métropole cela correspond à 1 300 forêts domaniales et 15 600 forêts des collectivités.

La forêt est un bien commun de la Nation gérée dans toutes ses composantes sociales, écologiques et économiques.

Article L112-1 du code forestier :

**Les forêts, bois et arbres sont placés sous la sauvegarde de la Nation, ...**

Sont reconnus d'intérêt général :

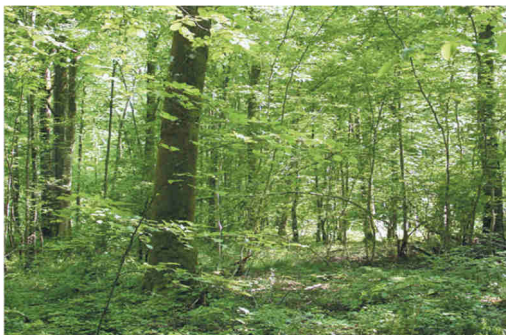
- 1° La protection et la mise en valeur des bois et forêts ... ;
- 2° La conservation des ressources génétiques et de la biodiversité forestières ;
- 3° La protection de la ressource en eau et de la qualité de l'air par la forêt dans le cadre d'une gestion durable ;
- 4° La protection ainsi que la fixation des sols par la forêt, notamment en zone de montagne ;
- 5° La fixation du dioxyde de carbone par les bois et forêts et le stockage de carbone dans les bois et forêts, le bois et les produits fabriqués à partir de bois, contribuant ainsi à la lutte contre le changement climatique.

Depuis 15 ans, le service public forestier, l'ONF en particulier, est l'objet d'attaques graves qui vise à libéraliser la gestion des forêts publiques.

Des décisions vont être prises en 2015 : augmentation de la part communale au financement de l'ONF, "rognage" du Régime Forestier et réduction des services rendus.

## Nous sommes à la croisée des chemins.

La République ne doit pas laisser se transformer en marchandise la gestion de nos forêts au risque de voir la finance la transformer en usine à bois aux seuls bénéfices d'une vision productiviste de la forêt. Elle se doit au contraire de conforter un service public pour un patrimoine public, un bien commun de la nation.



## 1 - Une attaque préméditée contre le service public forestier. Ou comment faire payer le prix fort aux Collectivités pour qu'elles se désengagent du service public forestier !

Depuis sa création en 1964, l'ONF qui assure la gestion de la forêt publique est financée par :

- les ventes en forêt domaniale (bois, chasse, concessions),
- les frais de garderie versés par les Collectivité, (% fixe des recettes forestières annuelles de chaque commune). Ils couvrent environ 15 % des dépenses pour la mise en œuvre du régime forestier
- le versement compensateur versé par l'État (124 millions d'€ en 2015) pour assurer le financement des missions de service public auprès des collectivités et ses missions d'intérêt général.
- la vente par l'ONF de travaux et d'études.

En 2012, le législateur a perturbé cet équilibre en rajoutant le paiement par les Collectivités d'une taxe de 2 €/hectare. Le montant escompté est minime pour le budget de l'ONF (4,6 millions d'euros en 2013), et pénalise de surcroît certaines communes qui possèdent de grands territoires avec un revenu forestier faible. C'est plus particulièrement le cas des forêts de montagne, du secteur méditerranéen, d'outre-mer. Récemment encore, les recettes issues de la forêt permettaient aux collectivités de financer les travaux d'entretien des forêts, d'investissements récréatifs, de desserte etc. Aujourd'hui de nombreuses communes ont des difficultés à mettre en œuvre la gestion forestière, et certaines pensent à soustraire leur territoire forestier de la gestion prodiguée par l'ONF.

La dernière loi de finance (automne 2014) projetait d'augmenter cette taxe de 2 € à 14 €/ha, ainsi qu'une augmentation de 50 % des frais de garderie. L'objectif affiché était pour l'Etat d'économiser 50 millions d'euros sur le versement compensateur (20 millions d'euros en 2015, 35 M€ en 2016 et 50 M€ ensuite).

La Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) s'est opposée à ce projet et a demandé la possibilité, en cas d'application, de soustraire les forêts des collectivités du régime forestier.

Ainsi, en reportant le financement de l'ONF sur les Collectivités cette loi aurait eu un effet rédhibitoire pour l'ONF puisque 60 % (hors outre mer) du territoire qu'il gère appartient à des Collectivités.

Les mobilisations des Communes, du personnel forestier (600 manifestants à Paris le 25/9/2014), d'Associations (SOS Forêt...) ont permis de faire reculer le Gouvernement. Cependant en échange de l'abandon de cette mesure l'ONF doit payer pour l'Etat 20 M€ de plus sur son budget pour l'année 2015 et étudier une remise à plat de son financement.

Depuis novembre 2014, les négociations pour un nouveau contrat Etat/ONF/FNCOFOR ont commencé pour une signature prévue mi 2015.

Aujourd'hui, la volonté politique de rémunérer au prix fort le service public forestier n'a pas seulement pour objectif d'économiser 50 M€ sur le budget de l'État, mais sans aucun doute de retirer les forêts des collectivités de la gestion publique, et d'ouvrir un grand marché aux firmes privées.

### **Le Régime Forestier est le garant de cette politique forestière publique.**

Les attaques ont commencé à se faire jour fin 2014. Des voix sortent pour redéfinir à la baisse les missions de l'ONF vis à vis des collectivités. Une inspection, diligentée par une autre troïka (ministères des Finances de l'Agriculture et de l'Ecologie), est en cours afin d'analyser le coût du régime forestier et de la gestion des forêts communales, et le mettre en concurrence avec d'autres systèmes ou organismes. Il s'agit là d'une logique purement comptable, vision très réductrice au regard des Services Sociétaux et du rôle de la forêt (cf. supplément joint).

L'histoire amène à craindre qu'il ne s'agisse d'affaiblir encore les missions affectées par le régime forestier, justificatif à la baisse des effectifs de l'ONF menée depuis 2002, à la baisse du financement de l'Etat et à organiser l'augmentation de la contribution des collectivités, pour un service qui s'amointrira.

La doctrine de la dette publique servirait encore une fois d'alibi à une n<sup>ième</sup> restructuration qui entraînerait inexorablement, une raréfaction des missions de l'ONF et une augmentation de la contribution des collectivités. Une rupture programmée ?

**Nous sommes à la croisée des chemins.**

## **2 - Ce qui se trame depuis quelques années : le sacrifice du patrimoine public forestier et d'une partie de l'environnement sur l'autel de la marchandisation**

La restructuration mise en place à l'ONF depuis 2002 est à mettre en parallèle avec celles de La Poste, de la SNCF, de "feu France Télécom", "feu l'ANPE", en cours à l'Hôpital public etc...

Déstructuration de l'organisation du travail, normalisation des tâches, sectorisation et augmentation de l'activité dite financière, pour diminuer la part du service public, augmentation des prix des prestations aux collectivités, aux usagers,

effectifs taillés en pièce avec un plan social draconien de 20 % de ses effectifs depuis 2002, suppression de services etc... se retrouvent systématiquement dans toutes ces restructurations imposées depuis 2002 avec la doctrine du New Management Public.



service public, d'intérêt général de la forêt et rejaillit sur une qualité moindre de gestion du patrimoine forestier : élaboration d'aménagement forestier dit "simplifié", diminution des gros bois, entretien routier minimisé...

Ainsi depuis quelques années, une gestion privée dédiée à la concurrence se met en place avec une augmentation inexorable du prix du service, dont les exemples (cf. Autoroutes, EDF, Orange ...) montrent les dangers à craindre pour la forêt publique, l'Environnement.

**La restructuration mise en place va à l'encontre de la politique forestière française en la dévoyant vers la maximisation de la production et du profit financier. Elle est en somme, contre nature.**

C'est aussi une dépossession du peuple et des élus du pouvoir démocratique qui est en question. Le code forestier peut être modifié par simple ordonnance. Un comble pour un **bien commun qui devrait intéresser la représentation nationale**. Des hauts fonctionnaires de l'Etat pilotent ces transformations, et se retrouvent en conflit d'intérêt avec la mise en place d'une démarche libérale incompatible avec une politique publique d'intérêt général.

**L'ORIGINALITE** de la politique forestière française a pour pilier **la gestion multifonctionnelle de ce bien commun**, issue d'une expérience multiséculaire reconnue internationalement. Pour chaque forêt, il s'agit d'associer de manière équilibrée les fonctions de production de bois, de protection, environnementale et d'usage social de la forêt. Il se différencie en cela de modèles américain ou d'Europe du Nord : du "tout production" sur une partie du territoire, et du "tout protection" sur une autre ...

Cette gestion multifonctionnelle est petit à petit abrasée par des mutations insidieuses visant à transformer l'ONF en "entreprise de prestations". Sous couvert de discours trompeurs sur l'environnement et le soutien au régime forestier, à terme, l'ONF serait éloigné de ses missions originelles publiques ne justifiant ainsi plus son maintien. La gestion des forêts serait alors privatisée.



**Si le budget d'un service s'évalue au travers des dépenses qui lui sont affectées, les caractéristiques de long terme et d'intérêt général obligent à réévaluer son financement au regard des services réellement fournis.**

**La gestion multifonctionnelle des forêts est aussi à analyser au regard des économies et bienfaits qu'elle génère.**

Combien coûte globalement et localement la régulation d'un climat annoncé de plus en plus chaotique ? Combien coûte une forêt détruite par un incendie par défaut de surveillance ? Combien coûtent les glissements de terrain et les inondations faute d'entretien ? Combien coûte pour les industriels une forêt appauvrie par une récolte abusive ne pouvant plus fournir localement des bois pendant des décennies ? Combien pour la disparition des gros bois, véritables puits de biodiversité, le tassement d'un sol parcouru par des engins trop lourds, qui perturbent la filtration de l'eau et bouleversent leurs équilibres ?

### **L'éclatement de l'unité nationale de ce bien commun**

Une des pierres de ce projet est de rompre le lien entre les communes et l'ONF. L'instauration en 2012 de la taxe à l'hectare, puis la tentative à l'automne 2014 de l'augmenter (ainsi que les frais de garderie) y concourent. "*Payer plus pour moins de service ? Pourquoi ? Autant donc se servir soi-même.*" Tel est le message qui est véhiculé et joue ce jeu de division.

Il est nécessaire de prendre du recul pour ne pas dériver trop rapidement dans ce raccourci, certes cohérent, mais de courte vue. Un regard historique sur la dégradation des services publics ces dernières décennies, le lien avec l'AGCS (Accord Général sur le Commerce des Services) et autres traités comme TAFTA (Traité de Libre-Echange Transatlantique) trouvent ici leurs illustrations et sont à prendre en compte avant toute conclusion hâtive.

En transférant une partie du financement de l'ONF sur les Collectivités, risquant voire cherchant à provoquer le divorce, c'est la péréquation nationale qui est attaquée. C'est ainsi un système à deux vitesses qui verrait le jour avec les collectivités qui pourront payer et celles qui ne pourront pas.

C'est une attaque de la solidarité entre les communes, du principe d'égalité (intérêt général rompu), de fraternité (péréquation nationale cassée) au nom d'une prétendue liberté de choix ("libre concurrence") qui sera totalement dictée par l'argent.

C'est aussi sans nul doute l'élément fondamental du risque du démantèlement du service public forestier, et en particulier de l'ONF, Etablissement National, qui trouvera une **déclinaison dans la réforme des collectivités territoriales** qui va se mettre en place ces toutes prochaines années.

Avant 2012, le contrat était signé entre l'Etat et l'ONF. Depuis 2012 la FNCOFOR est signataire du contrat. Fait nouveau : les régions ne seront pas signataires du futur contrat Etat/ONF/FNCOFOR 2016-2020 mais associées... Ces enjeux étant mis en perspective, ces projets mis en lumière, il n'y a pas de fatalité à leur réalisation. D'autres visions, d'autres choix peuvent être portés.

### **3- Quelle forêt pour nos enfants ? Une valeur, des métiers, une culture, un cadre politique Institutionnel.**

**Les services "invisibles" rendus par la forêt, mais bien présent "tous les jours"** sont précisés dans le supplément joint.

**Qu'advient-il si la gestion forestière est appauvrie, réduite à n'être guidée, paramétrée qu'à l'aune d'une gestion des seules plus values financières ? Il n'est pas admissible de mettre à mal des siècles de représentations forestières pour une vue court-termiste budgétaire.**

#### **Une valeur, des métiers.**

La gestion forestière est conçue sur le **long terme** qui correspond "*au temps long des arbres et des forêts*", anachronique dans une société du moment "*court-termiste*" où tout investissement doit se mesurer à l'aune d'un rapport quasi immédiat.

Cela n'est pas le cas en matière forestière où cette construction de "*rapport financier*" ne s'exprime pas ainsi. En effet ce que nous récoltons aujourd'hui est le fruit des efforts communs passés mais aussi du poids des vicissitudes de l'histoire des sociétés qui nous ont précédés. Aussi l'implication politique en matière forestière ne peut se concevoir que sur des temps sociétaux longs. Tel est le cas de la conversion sylvicole entre « *les taillis sous futaie* » et une production principale de bois de feu vers « *les futaies* » et une production de bois d'œuvre, tels est le cas des reboisements résineux entrepris en 1960/70 en France arrivant à maturité au début du XXI<sup>ème</sup> siècle. Ce temps long a aussi permis la **sédimentation des savoir-faire des Métiers de la forêt (cf. supplément joint)** et notamment l'agrégation de l'expérience multi générationnelle des forestiers que ce soit ceux de l'Administration des Eaux et Forêts puis ceux de l'ONF à partir de 1966, des forestiers privés.

Les archives forestières connues depuis au moins 1670 pour notre région, éclairent des connaissances léguées par nos prédécesseurs, de leur vision, de leur altruisme. La **culture forestière** n'est pas un vain mot !

Le discours axé sur la nécessité de réduire la dette publique omet aussi de prendre en compte la filière bois et ses besoins de références que l'ONF structure autour de son histoire et de son expérience.

Croire qu'en diminuant le régime forestier et l'ONF, la forêt et les espaces naturels vont devenir plus

rentables, générer davantage de profits pour les propriétaires, c'est faire fi des contextes locaux et du tissu social installé dans les environnements ruraux. C'est une fois de plus faire de la place pour les "gros" au détriment des "petits" : quel bénéfice sera comptabilisé pour la disparition d'une entreprise d'exploitation forestière locale absorbée par un conglomérat industriel et opaque qui imposera un fonctionnement basé sur une rentabilité maximale ?

### Le Cadre politique.

La gestion forestière publique se conçoit au sein d'un Etablissement Public National au sein de la fonction publique d'Etat (équité, indépendance, éthique, culture, savoir faire ...) avec des personnels fonctionnaires et assermentés pour ceux qui sont sur le terrain.

Cette option politique est la seule garante possible pour assurer la gestion sur le long terme, sa pérennité et la "valorisation / protection" des services que rend la forêt publique pour l'Intérêt Général comme « *Commun* » à protéger, à valoriser, à léguer...

Le financement de cet ensemble est à inscrire dans le budget de l'Etat pour assurer, là aussi, la pérennité, l'égalité et la solidarité du fonctionnement de ce bien commun.

Ce budget national permet une péréquation dans la gestion forestière des communes, leur permettant de bénéficier, de fait, du même service public forestier.

Ce financement est aujourd'hui remis en cause. C'est un faux problème, l'arbre qui cache la forêt à d'autres fins.

Quelques illustrations en vrac :

Les 120 millions d'euros versés par l'Etat au titre du versement compensateur est le budget annuel du club de football de l'Olympique de Marseille, ou encore les dépenses de personnel de la seule Communauté Urbaine de Bordeaux.

Le gouvernement a demandé 20 millions d'euros en 2015 à l'ONF en attendant les négociations pour l'augmentation pour les communes.



18 millions d'euros : une année du revenu du footballeur Zlatan Ibrahimovic !

20 000 milliards (!!!) d'euros cachés dans les paradis fiscaux dans le monde échappent aux contributions fiscales.

36,8 milliards d'euros de dividende ont été versés aux actionnaires en France en 2013.

20 millions d'euros sont les subventions que donnent les collectivités (région Midi Pyrénées, conseil général de la Haute Garonne, Toulouse Métropole) pour les travaux du seul stadium de Toulouse pour l'Euro 2016.

Ce sont 60 milliards de fraudes fiscales qui échappent aux recettes de l'Etat chaque année.



**Rien n'oblige donc à réduire, sacrifier le régime forestier, le service aux Collectivités, la qualité de la gestion forestière pour des transformations court-termistes et idéologiques qui cachent leurs intentions ?**

**La mobilisation est donc impérative pour ne pas mettre à genou le régime forestier et l'ONF, porte ouverte à une dégradation certaine.**

**Il s'agit d'un enjeu républicain : la sauvegarde d'un bien commun.**

A l'heure où il est de mode de mutualiser, fusionner les ENTITES de tous poils, une coopération naturelle, celle des "EAUX ET FORETS" serait un exemple de solution avant gardiste, exemplaire et responsable par le biais d'une contribution de 0,1 % du budget des Agences de l'Eau (cf. rôle des forêts sur le régime et la purification des eaux) qui couvrirait plus qu'il ne faut une foresterie publique de qualité et permettrait la continuité politique du régime forestier.

Voir aussi :

\* Emission Terre à Terre de France culture le 31 janvier 2015  
<http://www.franceculture.fr/emission-terre-a-terre-la-financiarisation-du-vivant-2015-01-31>

\* Documentaire au cinéma "Le prix à payer"

\* Documentaire sur Arte : "Nature, le nouvel eldorado de la finance"  
[http://boutique.arte.tv/f10179-nature\\_nouvel\\_eldorado\\_finance](http://boutique.arte.tv/f10179-nature_nouvel_eldorado_finance)